

---

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 novembre 1987

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1988, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Pierre LACOUR,

Sénateur

---

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Richard Pouille, Marcel Daunay, Robert Laucournet, Philippe François, vice-présidents ; Serge Mathieu, René Trégouet, Francisque Collomb, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, André Bohl, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Boyer-Andrivet, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Jean Colin, Marcel Costes, Roland Courteau, Désiré Debavelaere, Lucien Delmas, Rodolphe Désiré, Georges Dessaigne, Pierre Dumas, André Duroméa, Jean Faure, Roland Grimaldi, Rémi Herrnant, Jean Huchon, Bernard Hugo, André Jarrot, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Guy de La Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Paul Malassagne, Louis Mercier, Louis Molnard, Paul Moreau, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, André Pourny, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean-Marie Rausch, Michel Rigou, Jean Roger, Josselin de Rohan, André Rouvière, Jean Simonin, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (8<sup>e</sup> législ.) : 941 et annexes, 960 (annexe n° 13), 964 (tome II), 965 (tome III) et T.A. 175.  
Sénat : 92 et 93 (annexe n° 9) (1987-1988).

## SOMMAIRE

|   | Pages  |
|---|--------|
| AVANT PROPOS.....   | 5      |
| <br>PREMIERE PARTIE<br><br>   |        |
| LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES TERRI-<br>TOIRES D'OUTRE-MER ..... | 9      |
| <br><b>I. LA NOUVELLE CALEDONIE</b> .....                           | <br>9  |
| 1. L'exploitation des industries extractives .....                  | 9      |
| <i>a) Le nickel.</i> .....  | 9      |
| <i>b) Le chrome</i> .....   | 11     |
| <i>c) Les autres minerais</i> .....                                 | 11     |
| 2. L'agriculture et l'élevage.....                                  | 11     |
| <i>a) Les cultures industrielles</i> .....                          | 11     |
| <i>b) Les autres cultures.</i> .....                                | 13     |
| <i>c) L'élevage.</i> .....  | 14     |
| 3. La pêche et l'aquaculture .....                                  | 15     |
| <i>a) La pêche.</i> .....   | 15     |
| <i>b) L'aquaculture</i> .....                                       | 16     |
| 4. Le tourisme.....   | 16     |
| <br><b>II. LA POLYNESIE</b> .....                                   | <br>18 |
| 1. L'agriculture.....   | 18     |
| <i>a) Le coprah</i> .....   | 18     |
| <i>b) La vanille.</i> .....   | 19     |

|   |    |
|---|----|
| <i>c) Les cultures vivrières</i> .....                          | 19 |
| <i>d) L'horticulture</i> .....                                  | 20 |
| 2. Les productions marines .....                                | 20 |
| <i>a) La pêche</i> .....  | 20 |
| <i>b) L'aquaculture</i> .....                                   | 21 |
| <i>c) La perliculture</i> .....                                 | 21 |
| 3. Le tourisme .....  | 22 |
| <b>III. WALLIS ET FUTUNA</b> .....                              | 24 |
| 1. L'économie du territoire .....                               | 24 |
| <i>a) L'agriculture</i> .....                                   | 24 |
| <i>b) L'élevage</i> .....                                       | 24 |
| <i>c) La pêche</i> .....  | 25 |
| 2. La desserte de l'archipel .....                              | 25 |
| <i>a) La desserte maritime</i> .....                            | 25 |
| <i>b) La desserte aérienne</i> .....                            | 25 |
| 3. Le contrat de plan conclu entre l'Etat et le territoire .... | 26 |
| <b>IV. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISE</b> ..... | 28 |
| 1. Les activités de pêche .....                                 | 28 |
| <i>a) La pêche aux Iles Kerguelen</i> .....                     | 28 |
| <i>b) La pêche à Saint-Paul et Amsterdam</i> .....              | 28 |
| 2. La recherche .....   | 29 |
| 3. L'exploration de la zone économique .....                    | 29 |

## DEUXIEME PARTIE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER.....</b>  | <b>31</b> |
| <b>I. LES MESURES PRISES PAR L'ETAT POUR REDUIRE<br/>LE CHOMAGE DANS LES T.O.M. ....</b>               | <b>31</b> |
| 1. La déduction fiscale du montant des investissements. . . . .  | 31        |
| 2. Le plan de relance économique de la Nouvelle-Calédo-<br>nie .....                                   | 32        |
| 3. Les chantiers de développement .....  | 32        |
| <b>II. LE MESURES PRISES PAR LE TERRITOIRE DE LA<br/>NOUVELLE CALEDONIE.....</b>                       | <b>33</b> |
| 1. Les mesures exceptionnelles de lutte contre le chômage  | 33        |
| 2. Les mesures exceptionnelles pour le maintien de l'em-<br>ploi .....                                 | 33        |
| 3. Le régime d'emplois temporaires .....   | 33        |
| 4. Les mesures en faveur des jeunes à la recherche d'un pre-<br>mier emploi (pacte pour l'emploi)..... | 34        |
| 5. L'aide à l'emploi des handicapés.....   | 34        |
| 6. Le plan « emploi formation » .....  | 34        |
| <b>ANNEXE</b>  |           |
| <b>LES AIDES COMMUNAUTAIRES AUX TERRITOIRES<br/>D'OUTRE-MER .....</b>                                  | <b>35</b> |

## AVANT-PROPOS

Nos trois territoires d'outre-mer, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie et Wallis et Futuna, sont situés dans le Pacifique Sud. Cette zone bénéficie actuellement d'un développement sans précédent qui en fait peu à peu le centre de gravité des échanges économiques mondiaux : pour la première fois en 1984, le volume du commerce transpacifique a été supérieur au volume du commerce transatlantique.

Mais la notion de zone Pacifique recouvre des situations très différentes. La croissance des échanges économiques intéresse surtout le nord de la zone, par le biais des relations qui s'établissent entre le Japon, la côte ouest des Etats-Unis et les nouveaux pays industriels (Corée, Taïwan, Hong Kong).

Dans la même aire géographique, elle pourra à l'avenir concerner plus directement les deux puissances mondiales que sont l'Union Soviétique et la Chine –en fonction de leur degré futur d'ouverture et de libéralisation.

Par le poids démographique et économique des puissances –et donc des marchés– qui touchent le Pacifique au nord de l'Equateur, cette zone n'a que peu de points communs avec le Pacifique Sud où coexistent un pays-continent, l'Australie –qui s'affirme comme la puissance régionale dominante, l'archipel indonésien très peuplé mais pauvre et une série d'île de dimension faible et dispersées dans une zone de plus de 10.000 km de long et de 5.000 km de large.

En matière stratégique, la situation du Pacifique Sud est plus contrastée. L'ensemble des îles de la zone pourrait être utilisé pour menacer les routes maritimes du Nord Pacifique, du Canal de Panama et de l'Océan Indien.

La flotte de l'Union Soviétique, tenue en respect par la ceinture de défense constituée du Japon aux Philippines, a établi des bases au Vietnam et cherche à se ménager des droits d'escale dans certains des archipels du Sud Pacifique. Sans même évoquer le cas de la base de Malte, abandonnée par le Royaume-Uni et ouverte aux navires lybiens, il existe un risque que des Etats peu peuplés, économiquement et politiquement vulnérables soient tentés de répondre positivement aux offres qui leur seraient faites sur ce point.

Dans ce contexte d'ensemble, la présence française est non seulement réclamée par les populations de ces territoires mais également dictée par de multiples considérations. Celles qui relèvent de l'aspect stratégique, s'imposent d'autant plus qu'il convient de préserver le centre d'expérimentation du Pacifique, indispensable pour le maintien à niveau de notre arsenal nucléaire.

Les réserves que constitue pour l'avenir les 7,6 millions de kilomètres carrés des zones économiques maritimes de ces territoires, leurs zones de pêche et leurs fonds sous-marins, doivent être préservées.

Mais ces territoires peuvent aussi devenir une plateforme économique pour la France et, au-delà, pour les pays de la communauté européenne.

La réussite de cette dernière ambition suppose la levée de plusieurs préalables.

La volonté récemment réaffirmée des populations de Nouvelle Calédonie de rester françaises permet d'espérer que le préalable politique est résolu.

Mais les principaux obstacles relèvent de l'économie. Les territoires concernés accusent un double handicap ; ils sont sous-industrialisés et très dispersés.

Le gouvernement s'efforce, grâce à des exonérations fiscales appropriées et par une politique d'infrastructure de créer les conditions favorables à la progression de l'industrialisation dans ces territoires. Néanmoins, il paraît de première importance d'accélérer cette action par l'implantation de zones fiscales et par l'amélioration de la desserte touristique des territoires.

Par delà de ce qui apparaît comme le premier degré d'une réelle mise en valeur des atouts que représentent ces territoires, il conviendrait aussi de lutter contre les inconvénients nés de leur dispersion géographique : la Nouvelle Calédonie est à 2.000 km de Wallis et Futuna, à plus de 4.000 km de Tahiti et à près de 6.000 km des îles Gambier.

Aussi l'idée de regrouper les forces économiques des trois territoires au sein d'un nouvel échelon de décentralisation que constituerait la Région économique du Pacifique français –rassemblant les trois collectivités territoriales intéressées– doit-elle être examinée.

Cette entité aurait probablement un poids et une crédibilité locale qui l'autoriserait à conclure des accords économiques avec les Etats de son environnement immédiat mais aussi avec des puissances de la zone pacifique.

Mais la mise en valeur de nos territoires du Pacifique Sud est étroitement dépendante des relations que la France entretient avec les pays de la bordure asiatique du Nord Pacifique. Or, celles-ci sont généralement marquées par un déficit commercial récurrent, par la faible densité d'implantation de nos entreprises et de nos chambres de commerce et l'insuffisance de nos investissements. Là encore les territoires du Pacifique Sud devraient constituer un relais à cette action.

Au-delà, il paraît clair que des initiatives devront être prises pour mieux associer ceux de nos partenaires européens qui le désireraient au développement économique et politique de ces territoires par le biais de subventions de la Communauté mais aussi par la multiplication des initiatives des plus grandes entreprises européennes.

C'est à ces seules conditions que la France pourra accélérer le développement des territoires d'outre-mer du Pacifique en bénéficiant et en faisant bénéficier à leurs habitants des atouts qu'ils représentent.

## PREMIERE PARTIE LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

### I. LA NOUVELLE CALEDONIE

La loi n° 86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle Calédonie a créé un Fonds exceptionnel d'aide et de développement qui a été doté de crédits importants (142 MF en 1986 et 194 MF en 1987). Les interventions de ce fonds ont été principalement consacrées aux domaines social et économique.

En matière sociale, 14 MF ont été versés au titre des allocations aux enfants secourus et aux personnes âgées; par ailleurs, 500 conventions portent sur des stages emploi-formation ont été conclues.

En matière économique, l'action du fonds a porté sur les points suivants :

- Aide aux projets communaux : 23 communes sur 32 ont passé des conventions avec l'Etat pour la réalisation d'infrastructures communales impliquant 81,43 MF de subvention de l'Etat;

- Aide aux projets régionaux : une convention a été passée avec la Région Sud pour des actions en faveur de l'habitat social (15,18 MF);

- Interventions en tribus : 17,1 MF ont été engagés au titre des interventions en tribus;

- Soutien au secteur touristique : 27,383 MF ont été consacrés à la relance du tourisme pour des actions de promotion (6 MF), de restructuration financière et physique des hôtels et de création d'un hôtel d'application;

- Construction et travaux publics : 30,56 MF ont été affectés à l'habitat social, notamment en milieu mélanésien et 5 MF sont destinés au financement d'études d'urbanisme;

- Enfin, 6,34 MF ont été consacrés à des actions de recherche-développement (écloserie de crevettes, centre de ressources végétales...).

#### 1) L'exploitation des industries extractives

##### a) Le nickel

En 1986, la consommation mondiale de nickel a conservé le niveau de 1985, soit près de 550.000 tonnes. Cette consommation est inférieure



aux 600.000 tonnes atteintes en 1974. Mais la demande a été également sous-tendue par la tendance des utilisateurs à maintenir des niveaux de stock bas.

En parallèle, les prix fixés au London Metal Exchange ont diminué de 1,83 dollar la livre au début de l'année 1986 à 1,62 dollar au mois de décembre.

Cette érosion des prix résulte notamment du maintien d'une offre forte du monde occidental en dépit d'un accroissement des livraisons de nickel en provenance de l'U.R.S.S.

Dès lors, la situation de l'exploitation de ce métal en Nouvelle-Calédonie s'est dégradée :

### PRODUCTIONS ET EXPORTATIONS DE MINERAI (Minerai humide et équivalent en métal contenu)

|  | 1982        | 1983        | 1984        | 1985            | 1986        |
|--|-------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|
| <b>Production (tonnes)</b>                             |             |             |             |                 |             |
| Minerai humide (Mh).....                               | 3 050 000   | 2 237 000   | 2 866 000   | 3 600 000       | 3 075 000   |
| Métal contenu (Mc).....                                | 59 657      | 45 510      | 53 330      | 72 361          | ND          |
| <b>Variation annuelle (Mc) (%).....</b>                | <b>- 24</b> | <b>- 24</b> | <b>+ 17</b> | <b>+ 36</b>     | <b>s.s.</b> |
| <b>Exportations (tonnes)</b>                           |             |             |             |                 |             |
| Minerai humide (Mh).....                               | 1 498 837   | 1 065 479   | 1 332 594   | 1 443 908       | 1 074 502   |
| Métal contenu (Mc).....                                | 27 817      | 19 883      | 24 610      | 26 322          | 19 247      |
| <b>Variation annuelle (Mc) (%).....</b>                | <b>- 7</b>  | <b>- 29</b> | <b>+ 24</b> | <b>+ 7</b>      | <b>- 27</b> |
| <b>Exportations</b>                                    |             |             |             |                 |             |
| Milliers de F CFP.....                                 | 5 103 000   | 3 027 386   | 4 231 852   | 4 995 668       | 2 482 000   |
| <b>Prix moyen à l'exportation<br/>(F CFP par kilo)</b> |             |             |             |                 |             |
| Minerai humide (Mh).....                               | 3,409       | 2,841 (1)   | 3,175       | 3,460           | 2,311       |
| Métal contenu (Mc).....                                | 183,7       | 152,5       | 172,0       | 189,8 (1)       | 125,0       |
| <b>Variation annuelle (Mc) (%).....</b>                | <b>+ 8</b>  | <b>- 17</b> | <b>+ 13</b> | <b>+ 10 (1)</b> | <b>- 32</b> |

Source : Service des Mines et de l'Énergie.

### b) Le chrome

Les extractions de minerai « tout venant » ont progressé de près de 10 % en 1986 pour atteindre près de 165 millions de tonnes. A l'opposé, la production de minerai concentré a baissé de 8 %.

A l'exportation, une chute très marquée de 29 % en volume et de 35 % en valeur a été observée :

### PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE MINERAI DE CHROME

(Milliers de tonnes (1) et millions de F CFP)

|  | 1982 | 1983  | 1984  | 1985  | 1986  | Variations<br>86-85<br>(%) |
|--|------|-------|-------|-------|-------|----------------------------|
| <b>Production</b>                          |      |       |       |       |       |                            |
| Minerai tout venant.....                   | 83,6 | 124,5 | 140,1 | 149,5 | 163,3 | + 9                        |
| Minerai concentré.....                     | 49,8 | 84,9  | 84,2  | 78,8  | 72,2  | - 8                        |
| <b>Exportations</b><br>(minerai concentré) |      |       |       |       |       |                            |
| Quantités.....                             | 18,8 | 79,4  | 95,3  | 84,6  | 60,3  | - 29                       |
| Valeur.....                                | 180  | 927   | 1 445 | 1 534 | 996   | - 35                       |

(1) Tonnes humides en 1982. - Tonnes sèches depuis 1983. - Source : Service des Mines et de L'Energie.

### c) Les autres productions minérales

Les recherches financées sur fonds du FIDES et entreprises par le B.R.G.M. - qui a disposé, en 1986, de crédits de l'ordre de 5 millions de francs- se poursuivent.

Il s'agit, d'une part, de continuer le recensement des indices métallifères et, d'autre part, d'évaluer les ressources réelles des mines de plomb et de cuivre déjà connues.

## 2) L'agriculture et l'élevage

### a) Les grandes cultures

#### ● le café

La récolte de 1986 a donné 500 tonnes de café - pour l'essentiel du Robusta- chiffre en diminution au regard de 534 tonnes récoltées en 1984.

Cette légère baisse s'explique par la conjonction d'un phénomène de flux croissant, la meilleure productivité de certaines plantations et d'un phénomène de stock décroissant, la production déclinante des caféières anciennes.

La production n'est pratiquement pas exportée et est autoconsommée sur place.

Le tableau suivant donne l'évolution des prix du café à la production qui sont en augmentation pour la campagne 1986-1987 :

| Qualités              | 1982/1983 | 1983/1984 | 1984/1985 | 1985/1986 | 1986/1987 |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Arabica</b>        |           |           |           |           |           |
| Courant               | 235       | 240       | 255       | 280       | 395       |
| Supérieur voie sèche  | 255       | 270       | 320       | 350       | 470       |
| Supérieur voie humide | —         | 285       | 335       | 365       | 485       |
| <b>Robusta</b>        |           |           |           |           |           |
| Courant               | 200       | 200       | 215       | 235       | 245       |
| Supérieur voie sèche  | 220       | 235       | 275       | 300       | 315       |
| Supérieur voie humide | —         | 250       | 290       | 315       | 330       |

Source : rapport de l'I.E.O.M.

### ● le coprah

Le tableau ci-après retrace depuis 1982 l'état de la production, de la transformation et des exportations de coprah :

|                                   | 1984 | 1985 | 1986 | Variations<br>1986-1987<br>% |
|-----------------------------------|------|------|------|------------------------------|
| Production commercialisée .....   | 683  | 452  | 734  | + 62                         |
| Livraisons à l'Huilerie de Nouméa | 588  | 559  | 527  | - 6                          |
| Exportations .....                | 81   | -    | 193  | -                            |

Source : Caisse de stabilisation des prix du coprah.

Le coprah est presque exclusivement produit dans l'île d'Ouvea. Il subit une transformation dans une huilerie située à Nouméa et est pour la totalité exportée à destination de la France.

Les pouvoirs publics souhaitent promouvoir cette production en remettant en état de vieilles plantations à l'abandon et en améliorant les rendements par l'implantation de nouvelles variétés. Les opérations sont financées par le F.I.D.E.S.

- les huiles essentielles

Il s'agit de l'huile de naouli qui possède des propriétés antiseptiques et de l'huile de santal qui est utilisée en parfumerie.

Les quantités produites sont faibles alors qu'il existe des potentialités de développement importantes surtout pour l'huile de santal dont la demande mondiale et les prix sont élevés.

*b) Les autres cultures*

- les céréales

La production de céréales est en diminution sur longue période –le prix de revient des céréales importées étant moins élevés surtout dans les zones qui n'ont pas bénéficié de l'irrigation :

(En tonnes)

| Céréales                   | 1982         | 1983         | 1984         | 1985         | 1986         |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Maïs.....                  | 2 062        | 1 685        | 731          | 1 638        | 1 156        |
| Blé.....                   | 580          | 814          | 244          | 367          | 572          |
| Sorgho.....                | 408          | 283          | 249          | 490          | 443          |
| <b>TOTAL.....</b>          | <b>3 050</b> | <b>2 782</b> | <b>1 124</b> | <b>2 495</b> | <b>2 171</b> |
| Variation annuelle (%).... | + 1          | - 9          | - 56         | + 104        | - 13         |

Source : rapport de l'I.E.O.M.

La faiblesse de la production de maïs est préoccupante, notamment parce que cette céréale constitue un élément de l'alimentation du bétail.

Enfin, une action a été lancée en vue de la plantation de riz. Ce programme donne jusqu'ici des résultats décevants. Seulement trente tonnes de riz ont été récoltées en 1986 (- 57 % par rapport à 1985).

● les légumes

La production de légumes a diminué de 18 % en 1986 pour atteindre 5.666 tonnes :

(En tonnes)

| Secteurs                    | 1982         | 1983         | 1984         | 1985         | 1986         |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Produits vivriers.....      | 1 714        | 1 881        | 1 647        | 1 522        | 752          |
| Pommes de terre .....       | 2 745        | 2 200        | 1 560        | 1 689        | 1 310        |
| Légumes frais.....          | 3 940        | 4 360        | 3 800        | 3 091        | 3 604        |
| <b>TOTAL.....</b>           | <b>8 399</b> | <b>8 441</b> | <b>7 007</b> | <b>6 302</b> | <b>5 666</b> |
| Variation annuelle (%) .... | + 29         | + 1          | - 17         | - 10         | - 10         |

Source : rapport de l'I.E.O.M.

La production de pommes de terre et de produits vivriers est pratiquée par les communautés mélanésiennes et wallésiennes et fait l'objet d'une autoconsommation. Il est à déplorer qu'elle soit en baisse accentuée depuis trois ans, probablement en raison des événements.

Les légumes frais sont cultivés dans la région de Nouméa et leur marché est protégé.

c) l'élevage

Selon des données qui résulte d'un recensement effectué en 1983 et 1984, l'état et la répartition du cheptel calédonien était la suivante :

|                    | Exploitations | Cheptel        |
|--------------------|---------------|----------------|
| Bovins.....        | 2 137         | 120 824        |
| Porcins .....      | 5 445         | 35 265         |
| Ovins.....         | 102           | 2 365          |
| Caprins.....       | 1 296         | 17 584         |
| Equidés.....       | 2 046         | 8 767          |
| Volailles.....     | 7 351         | 469 698        |
| Lapins.....        | 604           | 5 267          |
| <b>Total .....</b> | <b>18 981</b> | <b>659 770</b> |

Source : rapport de l'I.E.O.M.

Ce secteur est en situation précaire. Les événements de 1984 et 1985 ont inquiété les éleveurs qui ont procédé à de nombreux abattages de bovins.

En 1986, la sécheresse a été à la source d'une diminution des fourrages et d'une reprise des abattages.

En conséquence, les importations nécessaires aux industries agro-alimentaires locales ont augmenté dans de fortes proportions (+ 82 % pour les bovins et + 122 % pour les porcins).

La politique des pouvoirs publics vise en priorité à la constitution d'un cheptel ovin –secteur où le pourcentage d'auto-approvisionnement de l'île est très faible– de l'ordre de 5 %.

### 3) La pêche et les cultures marines

#### a) la pêche

Les ressources halieutiques de la Nouvelle-Calédonie autorisent deux types de pêche – la pêche en lagon et la pêche en haute-mer.

La pêche artisanale côtière est en régression marquée et n'a mobilisé que 232 navires en 1986 contre 267 en 1985 –ces données ne concernent pas l'important secteur de la pêche auto-vivrière. La politique d'aide des pouvoirs publics repose sur l'information des professionnels et la formation aux méthodes de conservation des captures.

La pêche hauturière bénéficie de la protection de la zone économique des 200 milles créée par un décret du 3 février 1978. Ces résultats aussi bien en tonnages qu'en valeurs sont en progression.

Le bilan de la campagne de pêche 1986 est donné par le tableau ci-après :

| Type de pêche       | Produit                       | 1985    |                        | 1986    |                        |
|---------------------|-------------------------------|---------|------------------------|---------|------------------------|
|                     |                               | Tonnage | Valeur à la 1ère vente | Tonnage | Valeur à la 1ère vente |
| Hauturière congelée | Thonidés et espèces associées | 463,0   | 150.700                | 552,9   | 180.000                |
| Artisanale au large | Vivaneau                      | 11,0    | 8.900                  | 9,0     | 7.300                  |
|                     | Thonidés et espèces associées | 48,0    | 15.400                 | 26,0    | 8.300                  |
| Artisanale côtière  | Poissons                      | 1.050,0 | 183.700                | 912,0   | 159.600                |
|                     | Crustacés                     | 65,0    | 40.000                 | 50,2    | 30.800                 |
|                     | Mollusques                    | 35,0    | 7.000                  | 21,0    | 4.200                  |
|                     | Holothurides                  | 1.260,0 | 37.800                 | 2.520,0 | 4.600                  |

### *b) l'aquaculture*

Le développement de l'aquaculture dans le territoire bénéficie de plusieurs atouts :

- la demande mondiale de crevettes d'élevage est en augmentation et dépasse 5 % du marché;

- les sites répartis sur le littoral sont adaptés à l'installation de fermes;

- les recherches effectuées depuis 1973 représentent un savoir-faire indiscutable;

- et, enfin, la maîtrise des techniques de production est rendue possible par l'expérience acquise dans les stations d'expérimentation de Saint-Vincent.

La production de 1986 confirme cette analyse.

En dépit d'un sous-approvisionnement en particulier imputable à des incidents survenus à l'écloserie de Saint-Vincent, le poids moyen des crevettes produites a augmenté de 20 % et les prix à la vente également.

### **4) Le Tourisme**

En Nouvelle-Calédonie, le nombre de touristes avait fortement progressé depuis le début des années 1970 (38.000 en 1971, 81.600 en 1977, 81.600 en 1981) et il avait été en 1984, de 91.512.

Les événements de la fin de 1984 et de 1985 s'étaient traduits par un net recul de la fréquentation avec seulement 51.190 touristes, ce recul étant surtout le fait des Australiens et des Néo-Zélandais.

Le retour au calme et les actions destinées à relancer l'activité économique sur le territoire ont été à la source une remontée du nombre des touristes en 1986, de l'ordre de 14,7 %, ce qui a porté leur nombre à 58.732, dont, par ordre décroissant, 15.942 Japonais, 13.970 Français, 9.757 Australiens et 5.586 Néo-Zélandais (contre respectivement, en 1985, 16.725, 13.504, 5.413 et 3.137).

Ce redressement se traduit localement par la reprise de travaux d'amélioration du parc hôtelier, dont l'entretien n'avait pratiquement pas été assuré au cours des années précédentes et par des travaux d'extension de plusieurs unités d'hébergement, principalement dans la zone de Nouméa.

Les dépenses de promotion en 1986 ont été de 8,36 millions de F dont 4,12 millions de F sur le marché australien et 3,02 millions de F sur le marché japonais.

Le Ministère des DOM/TOM a alloué en 1986 à l'Office Territorial du Tourisme de Nouvelle-Calédonie (OTTNC) un crédit de 6,5Mmillions de francs pour l'aider dans ces actions de promotion au cours du 2<sup>e</sup> semestre 1986 mais aussi de l'année 1987.

Pour 1987, les dépenses de promotion prévues par l'OTTNC devraient atteindre 10,9millions de francs dont 3,85 millions sur l'Australie et 4,10 millions sur le marché japonais. L'Etat met également en place un crédit de 5 millions de F pour conforter la promotion du territoire sur le marché métropolitain.

L'OTTNC estime que le nombre des touristes devrait être en 1987 de l'ordre de 78.000 à 80.000 dont 17.000 australiens, 22.000 japonais et 8.000 néozélandais et continuer à croître dans les années suivantes pour atteindre en 1988 le niveau de 1984 (91.500) et le dépasser à partir de 1989.



## II. LA POLYNESIE

Le rapport de l'Institut d'émission d'outre-mer a présenté un bilan contrasté des activités économiques du territoire, l'an dernier :

« En 1986, les activités économiques de la Polynésie ont connu un ralentissement, principalement dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics ainsi que chez certaines petites et moyennes entreprises, notamment commerciales.

Le coprah, dont la récolte a beaucoup augmenté, a dû faire face à une production mondiale record d'oléagineux concurrents qui a entraîné un effondrement des cours mondiaux (...).

La pêche artisanale souffre de la fragilité des stocks naturels et de l'insuffisance des circuits de commercialisation.

Les productions animales ont progressé mais sont restées confrontées à de sérieux problèmes touchant à leur rentabilité, à la qualité des aliments composés pour les animaux et surtout à la transformation des produits de l'élevage.

S'agissant de la perliculture qui figure désormais au premier rang des exportations de la Polynésie française, la baisse très importante des quantités de perles exportées en 1986 s'explique avant tout par la diminution des perles récoltées, consécutive à la mortalité des nacres.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics, dont la croissance rapide était surtout liée aux cyclones, a traversé en 1986 une crise qui s'est traduite par des difficultés financières pour quelques entreprises importantes de la place.

Le commerce traditionnel a dû faire face à l'installation d'un certain nombre d'hypermarchés à la périphérie de Papeete, ce qui a entraîné une modification des méthodes de distribution ; l'installation de ces hypermarchés a d'ailleurs contribué à accélérer la stabilisation des prix à la consommation.»

### 1) L'agriculture

#### a) Le coprah

En 1986 par rapport à 1985, la production de coprah a accusé une baisse –peut-être imputable à des difficultés de prise en compte statistiques, car d'autres estimations font apparaître qu'elle aurait, au contraire, progressé.

Depuis 10 ans, on constate un partage entre les zones traditionnelles d'exploitation (Tuamotu, Gambier et Marquises) où celle-ci se renforce et les îles centrales où le tourisme, plus rémunérateur, a été à la source d'une diminution de la production.

Les prix garantis n'ont pas été revalorisés en 1986 car ils l'ont été en décembre 1985.

Enfin, les exportations d'huile sont restées stables mais la baisse des cours mondiaux a nettement réduit ces recettes (- 72 %).

### *b) La vanille*

La production de vanille verte a progressé en 1986 (25 tonnes contre 20 en 1985 et 15 en 1984).

Les pouvoirs publics s'efforcent d'encourager la plantation de vanilliers dans le cadre d'exploitation de type familial. Une expérience portant sur 130 hectares est en cours depuis 1983 à Mooréa et aux Îles-sous-le-Vent mais ne donnera de premiers résultats qu'en 1988.

### *c) les cultures vivrières*

Sous réserve de la fragilité des sources statistiques qui ne peuvent évaluer le pourcentage d'autoconsommation de ces produits, l'estimation de la production vivrière est la suivante :

(Tonnes)

|                             | 1982       | 1983       | 1984         | 1985         | 1986         |
|-----------------------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| Taros .....                 | 546        | 503        | 729          | 517          | 464          |
| Patates douces .....        | 129        | 165        | 234          | 189          | 192          |
| Tarua .....                 | 65         | 76         | 67           | 93           | 114          |
| Bananes à cuire .....       | 151        | 68         | 113          | 202          | 211          |
| Manioc .....                | 19         | 35         | 16           | 14           | 65           |
| Uru.....                    | 36         | 20         | 34           | 24           | 33           |
| Ignames.....                | 13         | 67         | 219          | 50           | 39           |
| <b>TOTAL.....</b>           | <b>959</b> | <b>934</b> | <b>1 412</b> | <b>1 089</b> | <b>1 118</b> |
| Variations annuelles (%)... | -          | - 3        | + 51         | - 23         | + 3          |

(1) Tahiti, Moorea, Îles Sous-le-Vent, Australes.  
Source : Service de l'économie rurale.

● les produits maraichers

Sur la base d'une évaluation qui n'est pas entièrement fiable, la production de légumes frais a été en légère augmentation en 1986 :

|                    | 1984        | 1985         | 1986         |
|--------------------|-------------|--------------|--------------|
| Tomates .....      | ND          | 1 150        | 1 053        |
| Concombres .....   | ND          | 960          | 549          |
| Laitues .....      | ND          | 680          | 725          |
| Navets .....       | ND          | 205          | 265          |
| Carottes .....     | 410         | 272          | 152          |
| Poivrons .....     | ND          | 150          | 158          |
| Courgettes .....   | ND          | 100          | 96           |
| Autres .....       | ND          | 1 133        | 1 764        |
| <b>Total .....</b> | <b>s.s.</b> | <b>4 650</b> | <b>4 762</b> |

Source : rapport de l'I.F.O.M.

Ces cultures souffrent de l'étroitesse de leur marché qui les situent à un niveau de prix n'autorisant pas toujours une forte consommation par habitant.

*d) l'horticulture*

L'horticulture ornementale enregistre un développement important, à Tahiti qui compte près de 88 exploitations.

L'essentiel de la production est orienté vers le marché local (tourisme) et vers la parfumerie.

L'exportation est pratiquement inexistante du fait des mesures protectionnistes américaines et de l'éloignement de la métropole.

**2) La pêche et les cultures marines**

*a) La pêche*

La pêche est demeurée artisanale, pour des prises estimées entre 5000 et 8000 tonnes par an. Une grande partie de la production est autocon-

sommée ou commercialisée directement, ce qui explique que les tonnages vendus sur le marché soient faibles :

(Tonnes)

|                                      | 1982         | 1983         | 1984         | 1985         | 1986         |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Thons.....                           | 184          | 171          | 223          | 154          | 212          |
| Bonites.....                         | 550          | 535          | 623          | 457          | 456          |
| Mahi-Mahi.....                       | 34           | 57           | 30           | 40           | 32 (1)       |
| Poissons de récifs et de lagons..... | 1 507        | 1 239        | 1 468        | 1 316        | 1 166        |
| Autres espèces.....                  | 42           | 37           | 34           | 61           | 49           |
| <b>TOTAL.....</b>                    | <b>2 317</b> | <b>2 039</b> | <b>2 378</b> | <b>2 028</b> | <b>1 915</b> |
| Variations annuelles (%)...          | + 4          | - 12         | + 17         | - 15         | - 6          |

(1) Y compris espadons.

Source Service de la mer et de l'aquaculture.

La pêche industrielle est essentiellement pratiquée par des navires battant pavillon étranger. Des accords de pêche sont négociés chaque année entre le territoire, d'une part, et le Japon et la Corée d'autre part, à des conditions qui ne paraissent pas particulièrement désavantageuses pour les armements halieutiques de ces pays.

### *b) L'aquaculture*

La production de chevrettes a diminué en 1986 (12 tonnes contre 15 tonnes en 1985), recul imputable à la cessation d'activités de l'unité aquacole de Mooréa.

Dans cette condition, une seule ferme a pratiqué cette activité dans le cadre d'un élevage extensif aux rendements faibles (2 tonnes à l'hectare).

La production de crevettes de mer a progressé (9,5 tonnes en 1986 contre 7,5 tonnes en 1985). En 1987, deux firmes privées ont lancé un élevage intensif qui peut donner des rendements de l'ordre de 10 tonnes à l'hectare.

### *c) La perliculture*

La nacre de Polynésie est récoltée soit en milieu naturel soit dans des élevages qui ont connu une mortalité élevée résultant aussi bien de la pollution que de leur trop forte densité.

La perliculture occupe une vingtaine d'entreprises de caractère familial et 91 coopératives. Plus de 2.000 personnes sont employées dans ce secteur d'activité. Ces sociétés récoltent, à la suite d'une très délicate opération de greffage, une perle noire qui constitue un produit spécifique, sans équivalent sur le marché mondial.

Les exportations de perles ont commencé en 1979 grâce aux efforts de promotion réalisés, notamment aux Etats-Unis. Il convient de préciser que les exportations ne représentent qu'une part de la production puisqu'on considère que le marché local absorbe 30 à 50 % des perles commercialisées.

En 1986, la production et donc l'exportation ont été à la baisse :

|  | 1982   | 1983    | 1984    | 1985      | 1986    | Variations<br>86-85<br>(%) |
|--|--------|---------|---------|-----------|---------|----------------------------|
| Poids (grammes).....                               | 32 310 | 139 888 | 112 183 | 206 463   | 104 265 | - 49                       |
| Valeur à l'exportation<br>(milliers de F CFP)..... | 98 737 | 711 775 | 441 325 | 1 392 548 | 997 830 | - 28                       |
| Valeur moyenne<br>(F CFP par gramme).....          | 3 056  | 5 088   | 3 934   | 6 745     | 9 570   | + 42                       |

Source : service des douanes.

En 1986, comme en 1985, la perle constitue la première source de recettes à l'exportation de la Polynésie française.

### 3) Le tourisme

Les principales données sur le tourisme polynésien figurent dans le tableau ci-après :

| POLYNESIE FRANÇAISE                                      | 1985    | 1986    | Variations<br>en % |
|--|---------|---------|--------------------|
| Capacité hôtelière (chambres) .....                      | 2 471   | 2 737   | + 10,7             |
| Nombre de tourisme .....                                 | 122 086 | 161 238 | + 32,0             |
| Dont touristes étrangers .....                           | 105 117 | 142 849 | + 35,8             |
| Nombre de nuitées hôtelières.....                        | 736 840 | 897 000 | + 21,7             |
| Recettes tirées du tourisme (en milliards de F CFP)..... | 14,65   | 17,45   | + 19,1             |
| Soit en millions de F.....                               | 805,75  | 959,75  | + 19,1             |

(1) Dont 74 chambres de gites de tourisme.

(2) Estimations.

Le bilan de l'année 1986 est satisfaisant puisqu'il marque une progression de l'ordre de 32 % du nombre des touristes par rapport à 1985, de 26 % du nombre des nuitées hôtelières, ce qui a donné les résultats suivants : 161.238 touristes (122.086 en 1985 et 101.595 en 1984) et 897.000 nuitées hôtelières (contre 597.000 en 1980 et 737.000 en 1986).

Les 161.200 touristes se répartissent notamment en 103.000 Nord-Américains, 29.700 Européens (dont 15.500 Français), 8.900 Australiens, 4.700 Japonais et 4.300 Néo-Zélandais.

Mais cette progression de 39.152 touristes est due, pour une partie importante à la desserte de l'archipel par un navire de croisière américain de 350 cabines, qui désormais ne fait plus escale en Polynésie.

Cette réserve faite, on constate une augmentation du nombre des touristes venus selon les circuits classiques de commercialisation en particulier de la part des Nord-Américains (+ 9.400), des Français (+ 2.300) et des Japonais (+ 2.250). L'année 1987 risque d'être moins bonne que 1986 comme le montrent déjà les résultats des cinq premiers mois de l'année (54.823 touristes en 1987 dont 30.452 Nord-Américains contre 64.746 pour la même période de 1986 dont 43.678 Nord-Américains). Néanmoins, la desserte de l'archipel par des vols supplémentaires d'Air France et d'une compagnie charter à partir de la côte ouest des Etats-Unis améliorera les liaisons et pourra être de nature à inverser cette tendance.

La promotion Touristique du territoire de la Polynésie française est assurée par l'Office de Promotion et d'Animation touristique de Tahiti et ses îles qui utilise les crédits que lui accordent le Territoire et l'Etat (500.000 F en 1986 et 750.000 F en 1987 sur le FIDES) et ceux qu'il tire d'une redevance assise sur les prix des nuitées; au total la dépense est de l'ordre de 20 à 21 millions de FF.

### III. WALLIS ET FUTUNA

#### 1) L'économie du territoire

##### a) L'agriculture

En raison de la structure des exploitations, le développement de l'agriculture demeure limité.

Les productions agricoles de l'année 1986 n'ont fait l'objet d'aucune estimation par le Service de l'économie rurale. La forte autoconsommation de la production vivrière locale (taros, ignames, manioc, bananes, coprah) en est la raison principale. Néanmoins, un marché agricole a été implanté et fonctionne trois fois par semaine depuis la fin de 1986.

Le territoire est autosuffisant pour ses besoins alimentaires primaires et a dégagé en 1986 comme en 1985 un excédent d'une centaine de tonnes de produits crus ou cuits destinés aux familles wallisiennes et futuniennes installées en Nouvelle-Calédonie.

##### b) l'élevage

Un élevage avicole de grande importance à l'échelle du territoire (1.000 poules pondeuses, 280.000 oeufs par an) destiné à produire la quantité d'oeufs actuellement importée de Nouvelle-Calédonie sera opérationnel en 1987.

Quatre projets d'élevage porcin financés par le FADES ont été réalisés.

Parallèlement à ces projets, un nombre croissant d'éleveurs construisent des porcheries modestes avec leurs propres moyens. Ces porcheries sont constituées de 3 ou 4 cases cimentées et couvertes qui permettent d'assurer une mise bas et un post-sevrage corrects. Les animaux les plus lourds, truies gestantes et porcs à l'engrais, vivent dans un parc traditionnel.

On compte actuellement une trentaine d'élevages de ce type à Wallis, trois seulement à Futuna.

### *c) la pêche*

Seule la pêche de type artisanal est pratiquée dans l'archipel en vue de l'autoconsommation. Les prises ont pu être estimées à environ 1.000 tonnes en 1986.

Grâce à l'action des Pouvoirs publics, on assiste depuis quelques années à un changement d'habitudes et la pêche au large tend à se développer mais de façon très modérée.

Cette évolution est due principalement à l'ouverture d'un chantier naval et qui a construit depuis 14 ans environ 340 embarcations à moteur. Par ailleurs, la fabrication locale de glacières en fibre de verre a permis d'améliorer la conservation des produits de la pêche.

## **2) La desserte de l'archipel**

### *a) la desserte maritime*

La liaison maritime à partir de Nouméa a été assurée au cours du 1er semestre de 1986 par un navire d'une capacité de fret de 850 tonnes (non compris les installations frigorifiques). Ce bateau a accompli en moyenne une rotation mensuelle.

Au début du deuxième semestre de 1986, ce caboteur a été remplacé par un cargo d'une capacité de fret deux fois supérieure et pouvant contenir 10 frigorifiques conteneurs.

Depuis l'entrée en service du dépôt de Halalo (Wallis) en juillet 1979, l'approvisionnement du territoire en hydrocarbures est effectué par de petits pétroliers.

### *b) La desserte aérienne*

La desserte aérienne a été assurée par un Boeing 737 d'Air Nauru affrété successivement par UTA, puis par Air Calédonie International (ACI) à partir du 29 décembre 1983. Depuis le 4 décembre 1984, ACI a affrété une Caravelle d'Air Corse (104 places) qui assure le service hebdomadaire Nouméa /Mata-Utu en faisant escale à Nandi (Fidji). Cet appareil est devenu depuis le premier trimestre 1986 la propriété d'ACI.

Une deuxième liaison hebdomadaire a été ouverte au début de l'année 1987 entre Nouméa et l'archipel via Nandi.



L'évolution comparée du trafic des passagers entre Nouméa et l'archipel au cours des cinq dernières années a été la suivante :

|   | 1982  | 1983  | 1984  | 1985  | 1986  | Variations<br>86-85<br>(%) |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|----------------------------|
| Nombre de passagers au départ de<br>Nouméa.....   | 3 415 | 3 445 | 3 007 | 3 083 | 2 797 | - 9                        |
| Nombre de passagers au départ de<br>Mata-Utu..... | 3 367 | 3 625 | 2 850 | 2 876 | 3 106 | + 8                        |

Source : Air Calédonie International.

### 3) Le contrat de plan conclu entre l'Etat et le territoire

Ce contrat de plan a été signé le 27 mars 1985.

Les opérations prioritaires qui doivent être entreprises jusqu'en 1988 par le territoire et par l'Etat sont notamment les suivantes :

- Agriculture

- défense et restauration des sols,
- aménagements hydrauliques,
- poursuite du programme de reboisement.

- Pêche

- réalisation d'infrastructures et création d'un atelier de construction navale à Futuna (ces actions seront lancées en 1988).

- Energie

- électrification de Futuna (les investissements correspondant, de l'ordre de 10 MF, ont été engagés par le F.I.D.E.S. et mis en place à l'automne 1987).

- Enseignement

- développement de l'enseignement technique et secondaire (un deuxième collège ouvrira ces portes à Wallis en mars 1988).

- Culture

- construction d'un musée-centre culturel.

- Sport

- réalisation d'un stade à Mata-Utu et de deux terrains de jeux à Futuna.

- Santé

- création d'une maternité à Wallis,
  - équipement du dispensaire de Futuna (10 millions de francs ont été dégagés en vue de cette opération en 1987).

- Routes

- achèvement de la route circulaire à Futuna,
  - réalisation d'une route intérieure à Futuna.

- Ports

- aménagements du wharf de Mata-Utu (cette opération a été réalisée).

- Télécommunications

- mise en place d'un autocommutateur, et amélioration des liaisons téléphoniques (24 millions de francs sont prévus pour la réalisation de ces équipements).

Enfin, votre rapporteur ne peut que se féliciter de la réussite du plan d'urgence de secours de Futuna dévasté par le cyclone « Raja ». Au total, 45,7 millions de francs ont été alloués à l'île, qui ont permis d'aider les sinistrés, de remettre en état l'aéroport, les installations portuaires, les routes ainsi que les bâtiments hospitaliers.

#### IV. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARTIQUES FRANÇAISES

##### 1) Les activités de pêche

###### *a) la pêche aux Iles Kerguelen*

L'accord signé le 8 août 1986 pour une durée de deux ans autorisait la flotte de pêche soviétique à pêcher entre le 1er octobre 1986 et le 30 septembre 1987, dans la zone économique des Iles Kerguelen, 20.000 tonnes de poisson.

Les mauvaises conditions hydrologiques ont eu pour conséquence une mauvaise campagne de pêche des soviétiques. Le quota annuel n'a été réalisé qu'à hauteur de 37 % (7.416 tonnes).

Une nouvelle négociation a eu lieu afin de définir quotas et prix pour la deuxième année d'application de l'accord. La flotte de pêche soviétique a été autorisée à prolonger sa campagne, pour la première année, jusqu'au 31 décembre, afin de tenter de réaliser son quota.

Le nouveau quota accordé pour la deuxième période de l'accord, réduite à neuf mois (1er janvier – 30 septembre 1988) a été révisé en baisse à 17.500 tonnes. Ceci entraîne une diminution de la redevance versée au territoire (4,3 MF pour première période, 4,1 MF pour la seconde période), malgré une augmentation sensible du prix à la tonne.

Par ailleurs, des quotas réservés pour les pêcheurs français n'ont été que faiblement utilisés. Compte tenu des difficultés techniques et commerciales d'exploitation d'une pêcherie à 12.000 km de la métropole, un seul navire français de grande pêche, basé à la Réunion, effectue une unique campagne chaque année.

###### *b) la pêche à Saint-Paul et Amsterdam*

L'activité française dans ce domaine s'est concrétisée par une campagne de pêche sur l'« Austral », chalutier basé à la Réunion.

La rentabilité de ces opérations n'est pas encore assurée, par suite de l'éloignement de cette zone de pêche, rendant difficile la logistique et le circuit commercial.

L'activité de pêche à la langouste, aux Iles Saint-Paul, se poursuit favorablement avec un quota annuel de 500 tonnes.

La presque totalité de la pêche à la langouste est exportée, en particulier vers le Japon.

## 2) La recherche

Sur ce sujet très technique et qui revêt une importance scientifique réelle, votre rapporteur citera la réponse donnée par le ministère des D.O.M.-T.O.M. sur l'intérêt présenté par les T.A.A.F. en cette matière :

« Les recherches poursuivies sont essentiellement fondamentales, mais les applications potentielles ne sont pas oubliées et concourent au développement économique du territoire. L'originalité des travaux repose sur un certain nombre de caractéristiques propres aux Terres australes et à l'Antarctique : isolement exceptionnel, absence de pollution, environnement climatique, position dans le champ magnétique.

L'isolement : Kerguelen est à 3.500 km de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de la Réunion. Sur le pourtour de l'Antarctique, les stations sont espacées de 1.500 km en moyenne (...) et on est en présence, dans les îles, d'espèces isolées du reste du monde depuis des milliers d'années, ayant évoluées indépendamment. Elles représentent une matière de recherche inestimable pour les généticiens.

Sur le plan géographique et géophysique, les quatre districts constituent des plateformes irremplaçables (...) : météorologie, magnétisme, sismologie, ionosphère, rayonnement cosmique, suivi et contrôle des satellites artificiels. Enfin, les géologues y trouvent les rares sites émergeant de la glace ou de l'océan, qui leur apportent des éléments d'étude du continent antarctique et de l'océan indien.

L'absence de pollution : l'activité humaine est quasi nulle, pas d'industrie, pas d'agriculture. Ainsi, les eaux douces de Kerguelen sont sûrement les moins polluées du monde. Elles permettent de poursuivre des recherches sur les salmonidés, truites et saumons de fontaine, et d'étudier les conditions d'exploitation industrielle de saumons en pacage marin.

L'environnement climatique : polaires en Antarctique océaniques froides dans les îles, les conditions climatiques n'empêchent pas de nombreux oiseaux et mammifères, vivant normalement de la mer, de se reproduire et donc de séjourner sur le territoire (...). L'étude physiologique de l'adaptation à ces conditions extrêmes débouche sur des applications en médecine humaine : thermorégulation des grands brûlés, traitement de l'obésité, mais aussi la malnutrition.

La position dans le champ magnétique : proximité immédiate du pôle d'inclinaison magnétique Sud pour la Terre Adélie, conjugaison avec le Nord de la Russie pour Kerguelen ont permis d'établir de nombreux programmes d'investigation de l'environnement lointain ou très lointain de la Terre par des mesures radioélectriques au sol. Ces mesures, par leur continuité temporelle, sont le complément indispensable des données acquises par satellite.»

### 3) L'exploration de la zone économique

L'ensemble des travaux de recherche accomplis dans les T.A.A.F. se traduisent par des inventaires et des recensements complets qui trouvent leur application dans l'exploration de la zone économique.

Cette recherche est effectuée par un navire scientifique, le Marion Dufresne qui organise quatre à cinq campagnes chaque année partant portant sur les ressources halieutiques et planctoniques, mais également sur la structure et la dynamique de la croûte océanique et sur les réserves minérales de nodules polymétalliques.

\* \* \* \*

\* \*

Tout en approuvant la politique menée dans les terres australes et antarctiques françaises, votre rapporteur doit insister sur l'utilité du maintien actif de notre pays dans cette partie du monde. Dans ces conditions, il soulignera à nouveau l'intérêt que représente la construction d'une piste en Terre Adélie dont le principe a été acquis en octobre 1986. Cette opération, qui doit s'étaler sur cinq ans, représente un investissement de 100 millions de francs français pour trois ministères (D.O.M.-T.O.M., Transports, Recherche).

## **DEUXIEME PARTIE : L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

### **I. LES MESURES PRISES PAR L'ETAT POUR REDUIRE LE CHOMAGE DANS LES T.O.M**

Les dernières statistiques en matière de sous-emploi datent de 1983. Elles font apparaître –sous réserve de leur fiabilité– que le niveau du chômage dans les territoires d'outre-mer était conforme à celui de la métropole et surtout à celui des départements d'outre-mer.

Bien qu'il existe un partage juridique clair qui confie la lutte directe contre le chômage aux autorités des territoires, l'Etat intervient également dans cette action.

#### **1) La déduction fiscale du montant des investissements**

Les contribuables fiscalement domiciliés en métropole ou dans les départements d'outre-mer bénéficient, pour les investissements dans les territoires d'outre-mer des dispositions de l'article 22 de la loi de finance rectificative pour 1986 (n° 86-824 du 11 juillet 1986) qui améliorent et élargissent les possibilités de déduction fiscale du montant des investissements.

En effet, dans les secteurs d'activité de l'industrie, de l'horticulture, du conditionnement, de la pêche, de l'agriculture, de l'hôtellerie, les entreprises ou les particuliers pouvaient bénéficier sans agrément d'une déduction fiscale de 50 % de leurs investissements productifs ou de leurs souscriptions au capital des sociétés. Pour les secteurs des activités de loisirs liées aux tourisms, des énergies nouvelles et des résidences de tourisme, les entreprises ou les particuliers pouvaient bénéficier du même avantage sur agrément. Cette déduction pouvait être portée à 100 %, après agrément, dans le cas d'une opération de grande ampleur portant création de nombreux emplois.

## 2) Le plan de relance économique de la Nouvelle-Calédonie

Le dispositif mis en place, en application de la loi du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie est caractérisé notamment par une forte incitation à l'emploi des jeunes.

A cet effet, des crédits (17,5 MF en 1986, 44 MF en 1987) ont été délégués au Haut-Commissaire pour permettre l'emploi de jeunes chômeurs pris en charge par le programme « jeunes stagiaires pour le développement » inspiré du dispositif métropolitain des T.U.C.

Ces stages sont réservés aux jeunes, âgés de plus de 18 ans et de moins de 26 ans à la date de leur affectation qui sont volontaires.

## 3) Les chantiers de développement

Les chantiers de développement mis en place dans les Territoires de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie ont été maintenus et ont permis d'employer le nombre de chômeurs suivant :

| NOUVELLE-CALEDONIE |                                  | POLYNESIE FRANÇAISE |                                  | TOTAUX        |                                  |
|--------------------|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------|----------------------------------|
| ANNEE<br>1986      | 1 <sup>er</sup> semestre<br>1987 | ANNEE<br>1986       | 1 <sup>er</sup> semestre<br>1987 | ANNEE<br>1986 | 1 <sup>er</sup> semestre<br>1987 |
| 2 005              | 882                              | 1 046               | 864                              | 3 051         | 1 746                            |

## **II. LES MESURES PRISES PAR LE TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

Le Territoire de la Nouvelle-Calédonie avait créé en 1978 un Fonds d'Intervention exceptionnel en vue de la lutte contre le chômage, alimenté actuellement par une taxe sur la consommation d'essence et une cotisation patronale de 0,25 % et par la contribution exceptionnelle de solidarité (0,75 %).

Ce fonds a permis aux régions de financer des régimes d'aide à l'emploi du 1<sup>er</sup> janvier 1986, et au territoire pour compter du mois de septembre 1986, en application de la loi n° 86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie.

### **1. les mesures exceptionnelles de lutte contre le chômage**

Cette mesure essentiellement à caractère social permet aux bénéficiaires d'occuper pendant six mois non renouvelables, un emploi salarié et d'avoir ainsi droit à l'issue de cette période, au bénéfice des allocations chômage versées par le régime d'assurance chômage local et aux prestations sociales.

### **2. les mesures exceptionnelles pour le maintien de l'emploi**

Cette action autorise le territoire à embaucher des travailleurs temporaires pour une durée de trois mois renouvelable une fois par tacite reconduction et de les mettre à la disposition de toute personne physique ou morale de droit public ou privé.

### **3. le régime d'emplois temporaires**

Par délibération n° 60 du 16 septembre 1986, le congrès du territoire a repris les dispositions des mesures d'aide à l'emploi ci-dessus visées. Ce régime est applicable dans le secteur public et dans trois secteurs privés considérés comme prioritaires à savoir : l'agriculture, l'élevage et la forêt. Cette action a concerné 409 personnes sur le premier semestre de 1987.



#### **4. les mesures en faveur des jeunes à la recherche d'un premier emploi (pacte pour l'emploi)**

Le pacte pour l'emploi permet aux jeunes de moins de 26 ans à la recherche d'un premier emploi de bénéficier d'un stage de 6 mois en entreprise. Durant ce stage, ils perçoivent un salaire égal au montant du S.M.I.G., pris en charge par le Fonds d'Intervention exceptionnelle en vue de la lutte contre le chômage. Ce fonds est alimenté par une cotisation patronale de 0,25 % assise sur le salaire plafonné.

#### **5. l'aide à l'emploi des handicapés**

Les travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'une aide du territoire permettant leur insertion ou réinsertion professionnelle sous forme d'un stage rémunéré d'une durée de 12 mois.

Pour l'exercice 1986, le territoire a voté un crédit de 2.073.500 FF qui a permis l'établissement de 34 contrats-type.

Durant le premier semestre 1987, 16 placements ont été effectués dans ce cadre.

#### **6. le plan « emploi-formation »**

Le plan « Emploi-Formation » a pour objectif principal l'insertion professionnelle des jeunes chômeurs de 18 à 30 ans. Il permet à cette catégorie de demandeurs d'emploi d'acquérir une expérience professionnelle ou une nouvelle orientation professionnelle complétée par une formation complémentaire dans un organisme agréé.

\* \* \* \*

\*\*

**Votre commission des Affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des territoires d'outre-mer pour 1988.**

## ANNEXE

### LES AIDES COMMUNAUTAIRES AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Conscient de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à renforcer les liens de la Communauté européenne avec les territoires d'Outre-mer, votre rapporteur a demandé au service des Affaires européennes du Sénat une étude sur la coopération communautaire dans ce domaine. Cette étude est reproduite ci-après :

Le 1<sup>er</sup> juillet 1986 est entrée en vigueur la nouvelle réglementation relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.), applicable jusqu'au 28 février 1990. Cette réglementation, largement parallèle au régime applicable aux Etats A.C.P. dans le cadre de la Convention de Lomé III, est fondée sur trois décisions, adoptées par le Conseil le 30 juin 1986.

#### I - LES DOMAINES DE LA COOPERATION

Sont d'abord énumérés et illustrés les différents domaines de la coopération entre la Communauté et les P.T.O.M., à savoir :

– le développement agricole et rural et la conservation des ressources naturelles (les nombreuses dispositions relatives au grave problème de la désertification dans les Etats A.C.P. n'y figurent pas, du fait qu'elles ne concernent pas les P.T.O.M.);

– le développement de la pêche;

– le développement industriel;

– le développement du potentiel minier et énergétique;

– les transports et les communications;

– le développement du commerce et des services;

– la coopération régionale;

– la coopération culturelle et sociale.

Dans ces différents domaines, il est prévu d'insister sur une coopération plus étroite, non seulement entre la Communauté et les P.T.O.M., mais aussi entre les P.T.O.M. et les Etats A.C.P.

## II - LES INSTRUMENTS DE LA COOPERATION

Les instruments de la coopération avec les P.T.O.M. sont les suivants :

Le régime des échanges est absolument parallèle à celui des produits originaires des Etats A.C.P., de même que les règles d'origine.

Un régime particulier vise le rhum et les bananes.

Un système de Stabilisation des Recettes d'Exportation des produits de base agricoles (STABEX) et une facilité de financement spéciale pour les produits miniers (SYSMIN) sont également prévus.

### II - DOTATION FINANCIERE : 120 MILLIONS D'ECUS

La coopération financière et technique, pour laquelle le Conseil a attribué une dotation aux P.T.O.M., comporte les mêmes principes que dans la Convention de Lomé 3, en ajoutant la possibilité pour les entreprises des Etats A.C.P. de se porter adjudicataires pour les marchés de services, de travaux et de fournitures, dans le cadre des projets financés au titre du F.E.D. dans les P.T.O.M.

Le montant global des concours financiers de la Communauté est de 120 millions d'Ecus. Il comprend :

1) 100 millions d'Ecus au titre du Fonds européen de développement répartis de la façon suivante :

- 55 millions d'Ecus sous forme de subventions,
- 25 millions d'Ecus sous forme de prêts spéciaux,
- 15 millions d'Ecus sous forme de capitaux à risques,
- à 5 millions d'Ecus sous forme de transferts pour la stabilisation des recettes d'exportation, et sous forme d'interventions au titre de la facilité de financement spéciale pour le secteur minier;

2) A vingt millions d'Ecus sous forme de prêts de la Banque, accordés sur ses ressources propres. Ces prêts sont assortis d'une bonification d'intérêt dont la charge est imputée sur les ressources du Fonds.

Il est prévu en outre que, moyennant contribution financière ad hoc sur les ressources octroyées aux P.T.O.M., ces derniers pourront bénéficier désormais des services du Centre de Développement Industriel (C.D.I.) et du Centre Technique pour la Coopération Agricole et Rurale (C.T.A.), centres paritaires A.C.P./C.E.E., qui bénéficiaient jusqu'à présent qu'aux Etats A.C.P.

Sont concernés :

– pour la France : Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, ainsi que les Terres australes et antarctiques françaises;

– pour les Pays-Bas : Antilles néerlandaises, Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et Saint-Maarten;

– pour le Royaume-Uni : Anguilla, Iles Caimans, Iles Falkland, Iles Vierges britanniques, Sainte-Hélène, Montserrat, Turks and Caicos, Pitcairn, certains territoires de l'Antarctique et de l'Océan indien et les Sandwich du Sud;

– pour le Danemark : le Groënland, qui toutefois ne reçoit pas d'aides financières ou techniques.

#### IV - LA PART DEST.O.M.

Par décision du Conseil en date du 30 juin 1986, une enveloppe de crédits programmables de 26,5 millions d'écus a été prévue au titre du VI<sup>e</sup> FED pour les territoires d'outre-mer et collectivités territoriales de la République française.

Par lettre en date du 11 juillet 1986, la Commission a précisé au Gouvernement français que cette enveloppe se composait de 17,5 millions d'écus de subventions et de 9 millions d'écus de prêts spéciaux.

A ce montant s'ajoute la part attribuée à la France sur les reliquats du V<sup>e</sup> FED, à savoir 1,1 millions d'écus.

Compte tenu de ces éléments, le Gouvernement français a décidé de répartir ces crédits de la façon suivante :

|  | Subven-<br>tions | Prêts<br>spéciaux | Total       |
|--|------------------|-------------------|-------------|
| Remboursement BEI sur bonification de prêt<br>IV <sup>e</sup> FED..... | 1,5 (*)          |                   |             |
| Nouvelle-Calédonie.....  | 5                | 2                 | 7           |
| Polynésie française.....   | 5                | 2                 | 7           |
| Wallis-et-Futuna.....  | 2,25             | 1                 | 3,25        |
| Mayotte.....   | 2,25             | 2                 | 4,25        |
| St-Pierre-et-Miquelon.....   | 1,6              | 1                 | 2,6         |
| Terres Australes et Antarctiques françaises                            | 1                | 1                 | 2           |
| <b>Total.....</b>  | <b>18,6</b>      | <b>9</b>          | <b>27,6</b> |

(\*) 1,1 M. ECU sur reliquats STABEX + 0,4 M. ECU sur la partie subventions VI<sup>e</sup> FED.